

Compte rendu de la CAPD du lundi 14 octobre 2013

Nous constatons que la DASEN ne participe pas à la CAPD. La Secrétaire Générale présidera la CAPD.

1- Avancement des PE Classe normal. Barème utilisé : A.G.S. + note + correctif

La Secrétaire Générale présente le projet d'avancement.

Cette année, l'utilisation des reliquats a permis 5 promotions supplémentaires : 3 au « choix » (aux 6^{ème}, 9^{ème}, et 10^{ème} échelons) et 2 au « grand choix » (aux 6^{ème} et 10^{ème} échelons). Sandrine GORGEON se félicite de l'utilisation de la partie entière des reliquats. Cette avancée était une demande de longue date du SNUipp-FSU qui a enfin abouti en 2012 : elle permet d'augmenter le nombre des bénéficiaires d'une promotion.

Sandrine GORGEON demande qu'on puisse additionner les reliquats de reliquats des années précédentes afin d'obtenir des promotions supplémentaires. (*Reliquats 2013/2014 : 0.15 / reliquats 2012/2013 : 0.6 / reliquats 2011/2012 : 1.55 Total sur 3 ans : 2.3 donc 2 promotions supplémentaires*). La question sera posée au Ministère.

Échelon	Grand choix			Choix			Ancienneté	
	Nb de promouvables	Nb de promus	Barème dernier promu	Nb de promouvables	Nb de promus	Barème dernier promu	Nb de promouvables	Nb de promus
4							9	9
5	25	7	16,50	0	0	0,000	24	17
6	23	7	20,00	14	10	19,792	12	5
7	37	11	23,50	24	17	23,00	22	6
8	28	8	27,242	14	10	27,722	16	6
9	20	6	39,389	18	13	33,50	17	6
10	29	9	46,486	19	14	38,00	5	5
11	20	6	54,20	12	8	49,444	3	3

Fabrice COUEGNAS regrette la prise en compte de la note dans les barèmes. Il estime qu'il s'agit d'une source d'injustice du fait des écarts de notation liés aux changements de grille et aux retards d'inspection. Il déplore que tous les engagements de réinspections pris par le DASEN n'aient pas été honorés... Ceci pour la 3^{ème} année consécutive...

La Secrétaire Générale propose de faire une analyse de la situation des inspections.

Depuis 5 ans, le SNUipp-FSU 23 porte la proposition de retirer la note des barèmes (et notamment du barème des promos). Le précédent DASEN s'était dit très favorable à cette proposition partageant l'analyse du SNUipp-FSU23 qui considère que le principe d'une inspection donnant lieu à une note qui conditionne l'avancement et l'affectation n'est pas satisfaisant. Pour nous, cette note est « infantilisante » et contre productive quand on ambitionne de faire progresser le fonctionnement de l'école dans le département. Pour mémoire, le SNUipp-FSU 23 avait déposé plus de 150 signatures de personnels demandant le retrait de la note dans les barèmes.

Rappel : Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis 2008, une nouvelle grille de notation a été mise en place dans le département. Le passage de l'ancienne grille à la nouvelle fait apparaître de nombreuses injustices dans son application et ses principes de mise en place :

- augmentation limitée à 0,75 point dans les premiers échelons alors que l'amplitude de notation a augmenté de 1 point.
- distorsion entre appréciation et note,
- nécessité d'une inspection tous les deux ans pour un fonctionnement adéquat
- correctif de notation inopérant...

Ces injustices sont d'autant plus marquées que le département connaît d'importants retards d'inspection.

Elles se répercutent donc inévitablement dans tous les barèmes qui intègrent la note (avancement, mouvement).

De ce fait, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'accepter la suppression de la note dans les barèmes départementaux.

Vote : Pour : 5 (administration) ; Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

2- Avancement des PE Hors classe : 2 promotions au 6^{ème} échelon et 4 au 7^{ème} échelon ;

Vote : Pour : 5 (administration) ; Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

Sandrine GORGEON rappelle que le SNUipp-FSU revendique l'avancement de tous au rythme le plus rapide et l'obtention d'un corps de professeurs des écoles à 1 classe avec un indice terminal à 783 accessible à tous.

3- Formation continue :

Le point concernant les candidatures formation continue ne pourra être étudié: les documents ne nous sont pas parvenus dans les délais nécessaires. La DASEN s'était d'ailleurs engagée l'année dernière à rediscuter le barème formation continue. *Le SNUipp-FSU 23 avait écrit à la DASEN pour lui indiquer cette position.*

La Secrétaire Générale propose donc de travailler sur le barème de formation continue qui est pour l'heure le suivant :

AGS au millième AA/MM/JJ divisé par 365 puis divisé par (nombre de jours de formation dans la carrière/4)

En l'état, un collègue qui n'a jamais eu de formation n'a ainsi pas de barème. Fabrice COUEGNAS indique que cette difficulté peut facilement être contournée en attribuant la valeur 0,1 à tous les collègues n'ayant eu aucun jour de formation.

Fabrice COUEGNAS propose que ne soient pas pris en compte dans les jours de stages effectués les journées de formation statutaires ou obligatoires (directeurs, débuts de carrière, ASH...), ni les animations pédagogiques mais uniquement les stages à candidatures individuelles. Ces éléments de barème semblent faire accord et seront validés lors d'une prochaine CAPD.

Régine JUNCKER présente un état des lieux des candidatures aux stages proposés : 75 candidats pour 21 stages, (dont 9 où il y a 5 candidats ou moins) :

- 5 stages sont d'ores et déjà annulés, faute de candidats (*recherche action en pédagogie du territoire ; scolariser un élève autiste ; TICE, outils d'accès pédagogiques ASH ; enseigner la natation ; initier une pédagogie du territoire*),
- d'autres sont en attente ou regroupés avec d'autres stages (*accompagnement T1 ; réseaux sociaux à usage dans la classe avec internet responsable ; TICE outils d'accès pédagogiques ASH avec TICE et difficultés scolaires ; se former pour accompagner les collègues avec former les MAT et les EMF*),
- d'autres encore seront dédoublés, faute de remplaçants, car les candidatures sont plus nombreuses que les places disponibles (*rencontre avec l'œuvre d'un auteur illustrateur ; maternelle : de l'enfant à l'élève ; l'orthographe au cycle 3*)
- un stage (académique) nécessite que le barème départage les candidats trop nombreux pour le nombre de places (*sensibilisation à la langue des signes : 9 candidats pour 2 places*). Fabrice COUEGNAS demande si les 2 autres départements de l'académie ont été contactés car il se pourrait que des places se libèrent. Une réponse sera donnée ultérieurement.

Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23 :

Calendrier scolaire : Le SNUipp-FSU 23 demande quelle journée est rattrapée le mercredi 13 novembre (s'agit-il d'un lundi, mardi, mercredi, ...). L'arrêté du Rectorat indique qu'il s'agit du lundi 2 septembre alors que le site de la DSDEN parle du jeudi 31 octobre 2013. Par ailleurs, ceci détermine les horaires des personnels et des élèves.

La Secrétaire Générale indique ne pas connaître les réponses. Une réponse devrait cependant être donnée avant les vacances de Toussaint.

Point sur les INEAT-EXEAT: La Secrétaire Générale présente le bilan des mutations à cette rentrée.

- Entrées : 9 permutations, 9 INEAT = 18

2 collègues ont été intégrés en Creuse : Isabelle DREVET-FAILLON et Thomas FAILLON

Vote : Pour (unanimité)

Fabrice COUEGNAS demande que les INEAT soient prononcés pour Amélie LEGRESY (Loiret), Jean-François BRUZAC (Seine-Saint-Denis) et Émilie GELOT (Val de Marne).

La Secrétaire Générale refuse indiquant que les départements concernés ne laisseront pas sortir ces personnels.

Fabrice COUEGNAS indique que c'est une remise en cause des engagements du Recteur qui, dans le cadre du groupe de travail académique sur la mobilité des personnels avait indiqué par la voix du DSDEN 23 que la Creuse devait être la porte d'entrée dans l'Académie.

Ces personnels sont aujourd'hui les seuls à qui la Creuse ferme la porte...

Vote : Contre : 5 (administration) ; Pour : 5 (SNUipp-FSU)

- Sorties : 4 permutations, 25 EXEAT = 29

Fabrice COUEGNAS demande que l'EXEAT soit prononcé pour Claude GUERRIER qui a été retenu dans le cadre d'un entretien sur un appel à candidature national pour exercer dans un centre éducatif fermé du Puy De Dôme.

La Secrétaire Générale refuse l'EXEAT considérant qu'il s'agit là d'une iniquité vis-à-vis des autres collègues demandant le 63. *Rappel : ce collègue travaille à l'ITEP à Évaux les Bains... On peut penser que son remplacement dans cet établissement a pesé dans la décision ! Il s'agit là d'une iniquité de traitement flagrante : un personnel a obtenu l'EXEAT de Creuse pour répondre à un appel à candidature de la Haute Vienne, sans qu'à aucun moment on ne regarde son barème.*

Fabrice COUEGNAS déplore que les engagements pris par le Recteur soient remis en cause. On ne peut que constater que les personnels ne sont pas tous logés à la même enseigne. On ne peut que constater, dans ce domaine comme dans d'autres, que la DASEN travaille contre l'intérêt des personnels et du département.

Vote : Contre : 5 (administration) ; Pour : 5 (SNUipp-FSU)

Droit individuel à formation : 7 personnels ont fait une demande de mobilisation de leur DIF (Droit Individuel à Formation). La réponse systématique qui est faite est que le budget 2013 n'est pas réabondé et que l'enveloppe budgétaire ne permet pas de donner suite aux demandes, y compris pour 2014 (alors que le budget 2014 n'est pas encore voté !)

Pour le SNUipp-FSU 23, il est inconcevable que les personnels ne puissent pas faire valoir leur droit. La réponse des crédits disponibles ne peut être recevable concernant l'année 2014 puisque le budget n'est pas encore voté : on est obligé de constater qu'il y a là encore une volonté délibérée de remettre en cause les droits des personnels.

L'absence de financement de l'employeur prive les collègues du financement d'autres organismes qui dépendent de la réponse de l'Éducation Nationale.

Demands de mise en disponibilité dans le département :

Fanny RATIE sera en disponibilité de droit à compter du 4 novembre 2013 pour suivre son conjoint.

Quelles sont les modalités et les conditions de remboursement des déplacements des personnes amenées à se déplacer ?

La Secrétaire Générale indique qu'elle a déjà informé les personnels des conditions de remboursement des frais de déplacement. Fabrice COUEGNAS indique que les personnels ne sont pas en situation de pouvoir rentrer leurs frais dans DT-Ulysse, les indications inscrites dans le mode d'emploi ne sont pas opérationnelles pour les personnels.

Les services préparent une note plus précise à l'intention des TRS qui sont remboursés sur la base du tarif SNCF 2^{nde} classe.

Il s'agit pour certains personnels d'un manque à gagner de plusieurs centaines d'euros.

Fabrice COUEGNAS indique que de nombreux TRS ont été sollicités pour assurer des remplacements alors que ceci ne correspond pas à leurs missions.

Il indique que pour le SNUipp-FSU 23, cette position de la DSDEN 23 est en totale contravention avec la circulaire.

Aussi, et suivant en cela les préconisations écrites de Monsieur le Recteur, le SNUipp-FSU 23 appellera les personnels à :

- 1- Formuler une demande d'autorisation d'utilisation du véhicule personnel
- 2- Saisir les frais kilométrique dans DT-Ulysse : en cas de difficulté, se rendre, téléphoner ou envoyer un mail au service concerné (dont personne ne peut nous dire de qui il s'agit !!!)
- 3- Ne pas se déplacer si la situation n'a pas évolué à la rentrée de Toussaint.

Demande de tuilage pour les Professeurs des Ecoles Stagiaires : Le SNUipp-FSU 23 a écrit le 4 octobre à la Directrice Académique pour lui demander de mettre en place un tuilage le vendredi 18 octobre, jour de la sortie des vacances de Toussaint, afin que les stagiaires puissent (re)prendre contact avec la classe dont ils vont avoir la responsabilité jusqu'à la fin de l'année. Il s'agit ici de leur permettre de faire le point avec le brigade mobile qui a pris en charge la classe depuis la rentrée et d'institutionnaliser le passage de témoin.

L'IEN G1 indique qu'elle est accordée : les personnels concernés doivent en faire la demande afin d'avoir un ordre de mission et des frais de déplacements.

Réunion d'information syndicale : Le SNUipp-FSU 23 demande à ce que lui soit communiquée la liste des personnels demandant à participer à la RIS du 16 octobre à Saint Marc à Frongier. Fabrice COUEGNAS déplore que la DASEN tente d'empêcher a priori les personnels d'y assister en invoquant « la nécessité de service » sans jamais avoir pu la justifier. Il s'agit là d'une nouvelle entrave volontaire à l'exercice du droit syndical. Refuser la participation des personnels alors même que 12 écoles ont été fermées toute une après-midi le vendredi 4 octobre pour « les assises de l'Education Prioritaire » en prétextant l'intérêt du service est pour le moins étonnant. La Secrétaire Générale répond que « le travail a été fait, une liste a été établie avec les IEN »... Aucun début de dialogue ne s'annonce...

Depuis, les services nous ont indiqué que l'ensemble des personnels ayant informé leur IEN pourront participer à la RIS.

Accident de trajet : Audrey BLE demande pourquoi il a été répondu à une collègue qui a eu un accident sur le trajet travail/domicile que « cet accident ne pouvait être considéré comme un accident de trajet, car elle est partie 45 minutes après l'heure de sortie des classes ». L'administration lui répond qu'il s'agit simplement pour les collègues de justifier du temps écoulé entre l'heure de sortie et l'heure de départ (corrections de cahiers, rencontre avec les parents,...)

En conclusion, Fabrice COUEGNAS indique que c'est ici une nouvelle démonstration du peu d'intérêt que porte la DASEN au paritarisme, au dialogue social et aux personnels : absence lors du comité de suivi des rythmes (quand il est réuni), absences lors des négociations préalables, aucune prise de position/réponse lors des derniers CTSD.... La liste est longue.

Pour le SNUipp-FSU23, les délégués du personnel : Fabrice COUEGNAS, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Audrey BLE, Lucile GUILLEMIN, Julien COLOMBEAU